

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

**JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,  
Le 17 novembre 2023



Le Maire,

Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023
- ADMINISTRATION GENERALE**
3. Communication du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)
- FINANCES COMMUNALES**
4. Admissions en non-valeur des sommes irrécouvrables 2023
5. Créances éteintes 2023
6. Prescriptions des créances
7. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
8. Adoption du règlement budgétaire et financier
9. Modalités de gestion des amortissements des immobilisations
10. Apurement du compte 1069
11. Rapport des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'administration de la SIEM de Saint-Maur des Fossés - années 2022-2023
12. Loi ELAN : Approbation du Protocole de partenariat entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés, Paris Marne & Bois et le Groupe Valophis et du Contrat de cession annexé.
13. Transfert de la subvention et de la garantie d'emprunts accordées à la SIEM de Saint-Maur pour la réalisation de 17 logements sociaux PLS et d'un bâtiment administratif sis 14-16 rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés
14. Aliénation de véhicule
- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
15. Mise à disposition des agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations "les Bagaudes" et "la Stella Saint-Maur Handball"
- ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**
16. Avis sur le projet de révision par l'État du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France
- URBANISME - AMENAGEMENT**
17. Respect des règles du PLU protectrices de notre ville : mise en œuvre de l'astreinte administrative en cas d'infraction à la législation et à la réglementation de l'urbanisme.
- ENSEIGNEMENT**
18. Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2024
- FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**
19. Autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès des organismes concernés pour l'obtention de subventions dans le cadre des événements liés aux Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024.
20. Attribution de subventions aux associations sportives
21. Attribution de subvention dans le cadre de la performance individuelle.
22. Attribution d'une subvention à la VGA Escrime pour sa participation à la Coupe d'Europe des clubs.
23. Attribution d'une subvention à la VGA athlétisme pour la participation d'une équipe au Championnat de France d'Ekiden.
24. Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis.
25. Participation financière au séjour seniors organisé à La Louvière dans le cadre du jumelage.

26. Prise en charge du financement des accompagnateurs au séjour seniors organisé à La Louvière dans le cadre du jumelage

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

27. Opération "Cinémas de Saint-Maur en famille"
28. Animations de fin d'année : Convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC
29. Festival du conte : Convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC
30. Festival du conte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Ateliers d'Art"

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

31. Avis relatif à l'autorisation aux commerces de détail d'ouvrir douze dimanches dans l'année

#### **MARCHES PUBLICS**

32. Déclaration sans suite de la procédure relative à la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville pour motif d'intérêt général
33. Saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de plein air
34. Modification du Contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et la perception des droits de place

#### **COMMUNICATIONS**

35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
36. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)